

SENTIER URBAIN

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2019

SENTIER URBAIN

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - DES JARDINS POUR TOUS	18
ANNEXE B - AUTRES PROJETS - VILLE DE MONTRÉAL	19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SENTIER URBAIN

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SENTIER URBAIN (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, SENTIER URBAIN tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 5 juin 2019

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA

SENTIER URBAIN
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Subventions municipales		
Arrondissement Ville-Marie : Des jardins pour tous (Annexe A)	145 000 \$	145 000 \$
Arrondissement Ville-Marie : Verdissement Ville-Marie (Annexe B)	48 678	48 678
Ville de Montréal - Bain Mathieu (Annexe B)	27 479	27 479
Arrondissement Hochelaga-Maisonneuve : Verdissement (Annexe B)	25 000	25 000
Ville de Montréal - Direction générale : Nature et agriculture urbaine (Annexe B)	20 000	20 000
Arrondissement Ville-Marie : Circuit jardins (Annexe B)	18 611	20 000
Arrondissement Ville-Marie : Volet culturel (Annexe B)	5 000	5 000
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Annexe B)	-	8 000
	<u>289 768</u>	<u>299 157</u>
Subventions provinciales		
Programme Québec ami des aînés	51 036	62 765
Emploi-Québec	32 040	48 420
Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	-	14 160
	<u>83 076</u>	<u>125 345</u>
Subventions fédérales		
Environnement Canada	33 293	33 293
Emplois d'été Canada	29 094	30 648
	<u>62 387</u>	<u>63 941</u>
Subventions privées		
Projet impact collectif	92 500	-
Centraide du Grand Montréal	82 300	77 700
Office municipal d'habitation de Montréal	71 840	98 402
Gaz Métro	68 450	57 324
Corporation de développement communautaire (centre-sud) -		
Coordination quartier nourricier	65 000	87 500
Partenariat du Quartier des spectacles	33 051	48 430
Fondation Intact	30 899	7 506
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	24 343	22 086
Centre d'écologie urbaine de Montréal	19 000	8 800
Fondation Dollar d'argent	11 000	-
Mouvement Desjardins	10 000	-
Fondation Familiale Trottier	10 000	-
Fondation du Grand Montréal	8 910	15 000
Fondation TD	7 000	20 000
Fondation Bon Départ	1 690	-
Intégration jeunesse	1 629	-

SENTIER URBAIN
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS (SUITE)		
Subventions privées		
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	-	6 396
Telus	-	5 000
Québec en forme	-	4 000
Home Depot	-	3 500
	<u>537 612</u>	<u>461 644</u>
Autofinancement		
Contrats aménagements et autres services	76 725	61 260
Dons	23 615	33 443
Ventes de végétaux	<u>2 698</u>	<u>5 070</u>
	103 038	99 773
Autres revenus	51 140	57 379
Amortissement des apports reports afférents aux immobilisations	2 498	2 498
Intérêts	<u>2 066</u>	<u>2 067</u>
	<u>55 704</u>	<u>61 944</u>
	<u>1 131 585</u>	<u>1 111 804</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	833 096	807 632
Activités (note 3)	122 819	126 349
Sous-contractants	33 216	38 692
Loyer et frais afférents	25 737	26 250
Frais de transport et entretien (note 4)	19 928	21 693
Amortissement des immobilisations	25 451	19 391
Frais de bureau	16 302	14 057
Frais de repas, représentation et déplacements	16 221	8 864
Autres frais	2 817	8 198
Télécommunications	8 257	7 155
Assurances	8 028	7 038
Honoraires professionnels	7 928	4 783
Association et cotisations	3 333	1 954
Publicité et promotion	5 127	680
Frais bancaires	<u>356</u>	<u>411</u>
	<u>1 128 616</u>	<u>1 093 147</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 969</u> \$	<u>18 657</u> \$

SENTIER URBAIN

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Investi en immobilisations	Terrain Nédelec	Affecté (note 12)	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	37 250 \$	10 928 \$	75 000 \$	87 834 \$	211 012 \$	192 355 \$
Excédent des produits sur les charges ⁽¹⁾	(22 953)	-	-	25 922	2 969	18 657
Acquisition d'immobilisations	16 353	-	-	(16 353)	-	-
Versements en capital sur la dette long terme	3 546	-	-	(3 546)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>34 196 \$</u>	<u>10 928 \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>93 857 \$</u>	<u>213 981 \$</u>	<u>211 012 \$</u>

(1) Solde composé de :

Amortissement des immobilisations	(25 451)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>2 498</u>
Total	<u>(22 953)</u>

SENTIER URBAIN

BILAN

31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 065 \$	42 264 \$
Épargne avantage entreprise, portant intérêt en fonction du solde	212 924	161 264
Placement Fondation du Grand Montréal (note 5)	50 000	-
Débiteurs (note 6)	94 313	69 328
Frais payés d'avance	<u>1 272</u>	<u>5 570</u>
	360 574	278 426
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>63 736</u>	<u>72 834</u>
	<u><u>424 310</u></u> \$	<u><u>351 260</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	14 895 \$	18 072 \$
Revenus reportés	25 143	46 232
Apports reportés (note 10)	151 679	51 288
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<u>3 327</u>	<u>3 544</u>
	<u>195 044</u>	<u>119 136</u>
DETTE À LONG TERME (note 11)	277	3 606
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12)	<u>15 008</u>	<u>17 506</u>
	<u>15 285</u>	<u>21 112</u>
	<u>210 329</u>	<u>140 248</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	34 196	37 250
TERRAIN NÉDELEC	10 928	10 928
AFFECTÉ (note 13)	75 000	75 000
NON AFFECTÉ	<u>93 857</u>	<u>87 834</u>
	<u>213 981</u>	<u>211 012</u>
	<u><u>424 310</u></u> \$	<u><u>351 260</u></u> \$

APPROUVÉ,





SENTIER URBAIN
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	2 969 \$	18 657 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	25 451	19 391
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(2 498)</u>	<u>(2 498)</u>
	<u>25 922</u>	<u>35 550</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(24 985)	(4 297)
Frais payés d'avance	4 298	1 663
Créditeurs	(3 177)	5 699
Apports reportés	100 391	(193 603)
Revenus reportés	<u>(21 089)</u>	<u>(42 074)</u>
	<u>55 438</u>	<u>(232 612)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>81 360</u>	<u>(197 062)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du placement temporaire	(51 660)	270 933
Acquisition d'immobilisations	(16 353)	(61 316)
Acquisition de placement - Fiducie Fondation du Grand Montréal	<u>(50 000)</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(118 013)</u>	<u>209 617</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	9 979
Versement en capital sur la dette à long terme	<u>(3 546)</u>	<u>(5 615)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(3 546)</u>	<u>4 364</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(40 199)	16 919
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>42 264</u>	<u>25 345</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>2 065</u> \$</u>	<u><u>42 264</u> \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 9 novembre 1998. C'est un organisme de bienfaisance enregistré depuis le 1er avril 2002 et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

établir et gérer un organisme sans but lucratif, afin de faire connaître au grand public les objectifs, activités et services de celui-ci;

augmenter la superficie des espaces verts publics et les renaturaliser au profit de la communauté afin d'offrir un environnement plus sain;

mettre sur pied des espaces verts publics ouverts à la communauté;

réimplanter des écosystèmes détruits, des espaces verts publics, afin de favoriser la biodiversité faunique et floristique au profit de l'environnement social de la communauté;

donner des sessions de formation et d'information (ateliers, séminaires, conférences) aux résidents et aux écoliers afin d'accroître leur esprit communautaire en leur permettant de prendre en charge, gérer et maintenir la naturalisations des espaces verts publics;

contribuer à contrer le décrochage scolaire en impliquant les jeunes dans divers projets environnementaux;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières et immobilières, entreprendre des activités de financement en vendant des produits et des services à des prix modiques, à des organismes sans but lucratif ou à des gens démunis et en organisant des campagnes d'autofinancement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Contrats aménagements et autres services

Les produits relatifs aux contrats d'aménagements et autres services sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus ou que les travaux sont complétés.

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de partenaires et bénévoles. En raison de la difficulté à évaluer ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Apports de terrains

Les apports de terrains reçus par l'organisme sont constatés directement à l'actif net et sont comptabilisés selon l'évaluation municipale la plus récente à la date de l'apport.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Périodes
Équipement de stockage	Amortissement linéaire	5 ans
Équipements	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans
Garage	Amortissement linéaire	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne avantage entreprise, du placement Fondation du Grand Montréal et des débiteurs.

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des salaires et vacances à payer, des fournisseurs et de la dette à long terme.

Ventilations de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées selon l'utilisation attribuable à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

3. ACTIVITÉS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Achat de végétaux	32 209 \$	32 874 \$
Menuiserie	31 416	24 959
Fournitures diverses	21 929	21 915
Ateliers de formation et d'animation	18 137	25 859
Équipement et outillage	11 788	11 757
Fournitures ornithologiques	4 029	4 287
Fournitures horticoles inertes	<u>3 311</u>	<u>4 698</u>
	<u>122 819 \$</u>	<u>126 349 \$</u>

4. FRAIS DE TRANSPORT ET ENTRETIEN

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Transport	8 781 \$	9 649 \$
Matériel roulant	6 090	7 693
Frais sanitaires	<u>5 057</u>	<u>4 351</u>
	<u>19 928 \$</u>	<u>21 693 \$</u>

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

5. PLACEMENT FONDATION DU GRAND MONTRÉAL

Dans le cadre du programme Placement Réussite du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Fondation du Grand Montréal, l'organisme a contribué à un Fonds de la Fondation du Grand Montréal à hauteur de 50 000 \$ au cours de l'exercice. Les sommes versées à la Fondation du Grand Montréal sont détenues par celle-ci pour une période minimale de 90 jours à partir de la date d'origine du versement.

Une aide financière de contrepartie accordée dans le cadre du programme sera égale à 200 % des dons recueillis lors de collectes de fonds menées par l'organisme de bienfaisance enregistré et versée à ce Fonds. Un dépôt provenant du Ministère de l'Éducation de l'Enseignement Supérieur de 100 000 \$ a été octroyé le 12 avril 2019.

Les sommes détenues dans le Fonds portent intérêts à un taux de 2,15 % annuellement et des honoraires de gestion de 2 % sont exigibles au moment de la distribution du Fonds.

Après l'expiration du terme minimal de 90 jours, l'Organisme pourra demander la distribution de la contribution, de l'aide financière de contrepartie et des revenus du Fonds.

6. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Subventions à recevoir	80 000 \$	59 440 \$
Autres sommes à recevoir	10 460	5 356
Taxes à la consommation à recevoir	2 675	4 127
Comptes clients	<u>1 178</u>	<u>405</u>
	<u><u>94 313</u></u> \$	<u><u>69 328</u></u> \$

7. IMMOBILISATIONS

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	10 928 \$	-	10 928 \$	10 928 \$
Équipement de stockage	9 717	486	9 231	-
Équipements	19 905	8 663	11 242	11 057
Matériel roulant	97 479	80 129	17 350	33 366
Garage	<u>24 977</u>	<u>9 992</u>	<u>14 985</u>	<u>17 483</u>
	<u><u>163 006</u></u> \$	<u><u>99 270</u></u> \$	<u><u>63 736</u></u> \$	<u><u>72 834</u></u> \$

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 30 000\$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5,5 %. Au 31 mars 2019, la marge de crédit était inutilisée.

9. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et vacances à payer	13 614 \$	9 323 \$
Fournisseurs	1 281	6 418
Sommes à remettre à l'État	<u>-</u>	<u>2 331</u>
	<u><u>14 895</u></u> \$	<u><u>18 072</u></u> \$

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>Solde au 31 mars 2018</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde au 31 mars 2019</u>
Arrondissement Ville-Marie : Des Jardins Pour Tous	- \$	261 000 \$	145 000 \$	116 000 \$
Centraide	8 300	74 000	82 300	-
Ville de Montréal - Bain Mathieu	24 731	2 748	27 479	-
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	18 257	24 342	24 343	18 256
Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de- Montréal	-	9 423	-	9 423
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	<u>-</u>	<u>8 000</u>	<u>-</u>	<u>8 000</u>
	<u><u>51 288</u></u> \$	<u><u>379 513</u></u> \$	<u><u>279 122</u></u> \$	<u><u>151 679</u></u> \$

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

11. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Prêt de la Banque Scotia, garanti par le matériel roulant entièrement amorti, taux de 3,99 %, remboursable par mensualités de 219 \$, capital et intérêts, échu en avril 2018;	-	220 \$
Prêt de la Banque Scotia, garanti par le matériel roulant d'une valeur nette comptable de 17 350 \$, taux de 0 %, remboursable par mensualités de 277 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2020.	3 604	6 930
	3 604	7 150
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice	3 327	3 544
	277 \$	3 606 \$

Les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2020	3 327 \$
2021	277 \$

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2018	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2019
MRC de Témiscamingue - pacte rural 2014, aménagement garage	17 506 \$	-	2 498 \$	15 008 \$

SENTIER URBAIN
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

13. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	<u>Solde au 31 mars 2018</u>	<u>Affectations</u>	<u>Utilisations</u>	<u>Solde au 31 mars 2019</u>
Déménagement	<u>75 000</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>75 000</u> \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable.

SENTIER URBAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ANNEXE A - DES JARDINS POUR TOUS		
PRODUITS		
Arrondissement Ville-Marie : Des jardins pour tous	<u>145 000</u> \$	<u>145 000</u> \$
Charges		
Ressources humaines (inclus dans salaires et charges sociales)		
Chargé de projet	57 529	36 638
Horticulteurs	49 247	48 454
Animateurs	23 332	19 320
Coordonnateur	<u>13 445</u>	<u>23 519</u>
	<u>127 931</u>	<u>127 931</u>
Autres frais		
Frais administratifs (10% frais de gestion)	14 500	13 150
Honoraires professionnels	5 172	3 000
Loyer et frais afférents	4 900	6 300
Frais sanitaires	4 300	3 700
Fournitures diverses	4 000	-
Publicité et promotion	3 000	400
Frais de transport	2 500	2 000
Frais de bureau	1 500	1 500
Ateliers de formation et d'animation	1 500	1 000
Télécommunications	<u>1 300</u>	<u>1 500</u>
	<u>42 672</u>	<u>32 550</u>
	<u>170 603</u>	<u>160 481</u>
(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(25 603)</u></u> \$	<u><u>(15 481)</u></u> \$

SENTIER URBAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ANNEXE B - AUTRES PROJETS - VILLE DE MONTRÉAL		
PRODUITS		
Arrondissement Ville-Marie : Verdissement Ville-Marie	48 678 \$	48 678 \$
Ville de Montréal - Bain Mathieu	27 479	27 479
Arrondissement Hochelaga-Maisonneuve : Verdissement	25 000	25 000
Ville de Montréal - Direction générale : Nature et agriculture urbaine	20 000	20 000
Arrondissement Ville-Marie : Circuit jardins	18 611	20 000
Arrondissement Ville-Marie: volet culturel	5 000	5 000
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	-	8 000
	<u>144 768</u>	<u>154 157</u>
CHARGES		
Chargé de projet	57 529	61 163
Horticulteurs	49 247	41 357
Animateurs	23 332	5 600
Coordonnateur	<u>13 445</u>	<u>10 254</u>
	<u>143 553</u>	<u>118 374</u>
Autres frais		
Frais administratifs (10 % frais de gestion)	11 760	14 627
Achat de végétaux	9 517	11 300
Ateliers de formation et d'animation	8 345	4 284
Fournitures diverses	7 088	4 500
Équipement et outillage	6 571	4 200
Transport	4 824	3 606
Loyer	3 650	-
Fournitures de bureau	1 465	400
Publicité et promotion	325	260
Honoraires professionnels	250	250
Télécommunications	250	-
Frais sanitaires	<u>55</u>	<u>-</u>
	<u>54 100</u>	<u>43 427</u>
	<u>197 653</u>	<u>161 801</u>
(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(52 885) \$</u></u>	<u><u>(7 644) \$</u></u>